

ÉOLIEN

LE GRAND REVIREMENT D'EMMANUEL MACRON

Adoptée par décret le 21 avril, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit d'accélérer le développement, très contesté en France, de l'éolien. Il y a quelques mois pourtant, le président de la République affirmait vouloir freiner son essor. Le vent aurait-il tourné ?

Par Ghislain de Montalembert

La feuille de route énergétique de la France à l'horizon 2028 est désormais gravée dans le marbre. Adoptée par décret gouvernemental le 21 avril, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour 2019-2028 affiche la volonté française de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité et de développer sur notre territoire les énergies renouvelables, tout particulièrement l'éolien. De quoi rendre fous de rage les adversaires de ces grands moulins à vent qui ont fleuri en France depuis plusieurs années, envahissant, au mépris de l'esthétique des paysages, certaines régions comme les Hauts-de-France, le Grand Est, le Centre-Val de Loire... La France compte quelque 8 000 éoliennes sur son territoire. Demain, celles-ci seront près de 20 000, la PPE prévoyant d'ores et déjà la multiplication par 2,25 de la puissance installée de l'éolien terrestre d'ici à 2028. « *La prolifération des éoliennes est ainsi inscrite au rang des priorités de notre pays. N'y avait-il pas de décisions plus urgentes, en ces temps de pandémie ?* » interrogent un certain nombre de personnalités dans une tribune publiée le 7 mai dans *Le Figaro*. Parmi les signataires : Stéphane Bern, Jean-Claude Casanova, de l'Institut, Michel Pébereau (ancien président de BNP Paribas), Françoise Chandernagor, de l'Académie Goncourt, Denis de Kergorlay, coauteur, avec Pierre Dumont, d'*Éoliennes : chronique d'un naufrage annoncé* (Éditions François Bourin), Patrice Cahart (1), inspecteur général des finances honoraire et ancien directeur de la législation fiscale au ministère des Finances...

UNE DÉCISION PRISE EN CATIMINI

Sans oublier Jean-Louis Butré, président de la Fédération Environnement durable (FED) qui entend déposer prochainement une requête contre la PPE devant le Conseil d'État avec un certain nombre d'associations (Vent de colère !, Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, Sauvons le climat...). « *Nous sommes furieux de cette décision qui engage la France pour quinze ans, voire plus, prise en catimini, en pleine crise du Covid, sans tenir compte des remarques et critiques émises lors de*

*la phase de consultation préalable, s'indigne Jean-Louis Butré. Nous avons l'espoir qu'Emmanuel Macron serait assez fort pour contrer les influences des lobbies, nous espérons de lui qu'il allait prendre une position gaullienne, de chef d'État, et dire : "Stop ! Freinons la progression des énergies renouvelables !" » Le 14 janvier, à Pau, à l'occasion d'une table ronde sur l'écologie, Emmanuel Macron avait, il est vrai, ouvert tous les espoirs en disant : « *La capacité à développer l'éolien massivement, il faut être lucide, est réduite. Le consensus est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays.* » L'éolien continue néanmoins d'avancer comme un rouleau compresseur. « *La déclaration du président de la République était sincère, estime Patrice Cahart. Emmanuel Macron, à juste raison, n'aime pas tant que cela l'éolien. Mais des calculs politiques l'ont empêché de tirer la suite logique de ses propos.* »*

TOUJOURS PLUS HAUT POUR ATTRAPER LE VENT

Nos paysages subiront les conséquences de ce revirement. Tout comme les propriétaires immobiliers qui doivent se résigner à voir le prix de leurs biens chuter de 20 à 30 % dès qu'un projet éolien est engagé à proximité de chez eux. D'autant que les engins, dont la hauteur atteint déjà fréquemment 185 mètres, sont gagnés par la course au gigantisme. Dans les Ardennes, un projet de 65 éoliennes de plus de 200 mètres de haut a été autorisé. Avec le projet des Hauts de l'Armançon, dans l'Yonne, on frôle les 240 mètres. Une éolienne géante de 246,5 mètres a même été construite en Allemagne. On n'est plus très loin de la hauteur de la tour Eiffel (300 mètres) ! « *L'idée est d'aller toujours plus haut pour attraper le vent. Les éoliennes actuelles ne fonctionnent qu'à 24 % de leur puissance. Elles ne marchent pas tout le temps, ou au ralenti. Leur rendement est donc assez lamentable en termes de production électrique, explique Patrice Cahart. Mais cela ne gêne pas les promoteurs éoliens, car l'État leur a accordé une double garantie : en volume (leur courant accède au réseau avec une priorité sur tous les autres) et en prix (avec des engagements sur vingt ans). Alors que presque tous les industriels de France souffrent gravement de la crise sanitaire, les promoteurs éoliens attendent leur argent couchés dans des hamacs, avec des rentabilités sur fonds propres de l'ordre de 25 % par an ! L'éolien est la plus rentable de toutes les industries françaises, grâce à la bienveillance de l'autorité publique.* »

LA FRANCE, UN ELDORADO POUR LES INVESTISSEURS INTERNATIONAUX ATTIRÉS PAR LE BUSINESS DE L'ÉOLIEN



En Anjou, le château de Chanzeaux (MH) est menacé par la construction d'éoliennes de 200 mètres de haut.

La France est ainsi devenue un eldorado pour un certain nombre d'opérateurs et investisseurs éoliens. « Derrière cette énergie renouvelable se cache un business juteux pour de nombreuses sociétés internationales », explique le collectif Énergie Vérité, un groupe d'une vingtaine d'experts indépendants qui, dans une vidéo mise en ligne (2) cette semaine sur YouTube, s'intéresse aux « milliards volés de l'éolien ». Une manne dont les Français ne profitent guère. D'abord parce que la France, si elle consomme des éoliennes à tour de bras, n'en produit pas : 95 % du matériel nécessaire à la construction et au fonctionnement des éoliennes est importé de pays comme la Chine, l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne...

UN TOUR DE PASSE-PASSE IDÉOLOGIQUE

Plutôt inquiétant, à l'heure où l'on reparle de souveraineté économique. « La production d'éoliennes ne crée que marginalement des emplois en France », dénonce le groupe d'experts. « Le montage des engins est réalisé le plus souvent par des équipes venues de pays tels que la Pologne qui repartent aussitôt le travail achevé », précise Patrice Cahart. Les plus habiles à profiter du système sont des groupes financiers internationaux (allemands, canadiens, anglais, suisses...). « Ces sociétés ont réussi à s'infiltrer partout, elles ont leurs entrées aux plus hauts niveaux, dans les administrations et les ministères », déplore Denis de Kergorlay, membre du collectif Énergie Vérité. « L'éolien, c'est un business mondial basé principalement sur des contrats, poursuit-il. D'abord, obtenir le permis d'opérer avec un dossier présenté par un "développeur", ensuite vendre le site à des fonds d'investissement, s'assurer le soutien de financiers avisés qui sauront, à l'aide des meilleurs cabinets d'avocats du monde, faire transiter les bénéfices considérables de ces "fermes éoliennes" à des structures en poupées russes, indétectables et suffisamment bien ficelées pour échapper à tout contrôle. Je suis toujours étonné de voir les écologistes, souvent prompts à dénoncer les abus du capitalisme, soutenir, à travers l'éolien, ces virtuoses de la finance internationale qui réalisent des plus-values mirifiques tout en étant des pros de l'optimisation fiscale. »

Mais ce qui étonne le plus Denis de Kergorlay, c'est de constater combien l'argumentaire des partisans de l'éo-

lien repose sur une mystification, ce qu'il appelle un « tour de passe-passe idéologique ». « Beaucoup de Français sont persuadés que le nucléaire est nuisible pour le climat. Or c'est tout le contraire : il est l'ami du climat, même si l'on connaît ses inconvénients, ses risques et le problème des déchets. Le fait que notre pays ait choisi de le promouvoir dans les années 1970 et 1980 explique que nous soyons aujourd'hui parmi les meilleurs élèves de la planète dans la lutte contre le réchauffement climatique. »

LES FRANÇAIS, BONS ÈLÈVES EN MATIÈRE DE CO₂

Il est vrai que les Français émettent six fois moins de CO₂ que leurs voisins allemands, grâce à un mix énergétique décarboné composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique permettant par ailleurs au consommateur résidentiel de bénéficier d'une énergie 70 % moins chère qu'outre-Rhin.

« Voilà vingt ans que l'État engloutit de l'argent public dans le soutien des énergies renouvelables, tempête le polytechnicien Michel Faure, business angel et également membre du collectif Énergie Vérité. En 2018, la Cour des comptes avait estimé qu'avec les installations connectées fin 2016, l'engagement public s'élevait à... 121 milliards d'euros. » Le confinement et l'arrêt brutal de l'activité économique n'arrangent rien, la collectivité devant continuer d'acheter au prix fort de l'électricité inutile, au prétexte que celle-ci est produite avec des énergies renouvelables. Et cela a un coût. « Entre janvier et avril, le surcoût de l'éolien par rapport au prix du marché a atteint un milliard d'euros, contre 470 millions d'euros sur les quatre premiers mois de l'année 2019 », relève Michel Faure qui dénonce un « dispositif de soutien qui contribue à l'appauvrissement généralisé du pays ». La facture n'est pas près de s'alléger avec le doublement annoncé de nos capacités éoliennes. Les contribuables comme les consommateurs en seront pour leurs frais. ■

Ghislain de Montalembert

- (1) À paraître en septembre : *La Peste éolienne* (Éditions Hugo & Cie).
 (2) « Les Milliards volés de l'éolien », sur YouTube.

LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE EN QUESTION

L'une des failles des éoliennes, c'est l'insécurité électrique qu'elles génèrent irrémédiablement du fait des caprices du vent et de l'impossibilité de stocker l'électricité. « Qu'aurions-nous dit si, au beau milieu du confinement, la France avait connu en plus un black-out électrique et qu'une partie de la soirée se soit passée dans le noir ? interroge Michel Faure, membre du collectif Énergie Vérité. C'est ce qui a failli nous arriver le 23 avril dernier, à 21 heures 2 minutes et 10 secondes, heure à laquelle la fréquence du réseau est tombée sous 49,9 Hz, en dessous de laquelle le réseau est en zone très dangereuse et peut s'écrouler. À cause de leur priorité sur le réseau, de leur caractère non pilotable, de la baisse de consommation du fait du confinement, les ENR avaient pris une part trop importante dans le mix de production ; la consommation industrielle étant devenue trop basse, la flexibilité habituelle de délestage a été très difficile et le réseau a failli s'écrouler. »



Le parc de la Grande Garrigue de Néviau, dans l'Aude, rassemble 21 éoliennes.



À Pau, le 14 janvier dernier, Emmanuel Macron semblait vouloir freiner le développement de l'éolien.